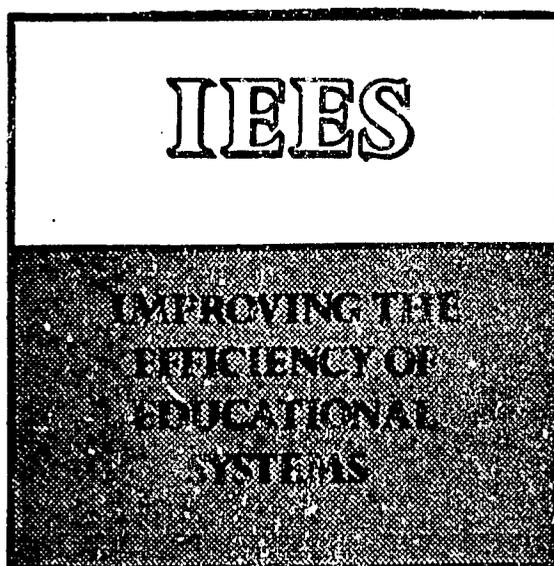


HAITI

Evaluation De Secteur De L'Education

Et Des Ressources Humaines D'Haiti: SYNTHESE

June 1985



Florida State University
Howard University
Institute for International Research
State University of New York at Albany

Agency for International Development
Contract No. DPE-5823-C-00-4013-00

Improving the Efficiency of Educational Systems (IEES) is an initiative funded in 1984 by the Agency for International Development (AID). The principal goals of the IEES project are to help developing countries improve the performance of their educational systems and strengthen their capabilities for educational planning, management, and research. To achieve these goals, a consortium of U.S. institutions has been formed to work collaboratively with selected host governments and USAID Missions over the next ten years. The consortium consists of Florida State University (prime contractor), Howard University, the Institute for International Research, and the State University of New York at Albany.

There are currently nine countries participating in the IEES initiative. Five are in Africa: Botswana, Liberia, Niger, Somalia, and Zimbabwe. Other countries involved with the project are Haiti, Indonesia, Nepal, and North Yemen.

Documents published by IEES are produced to promote improved educational practice, planning, and research within participating countries. All publications generated by project activities are held in the IEES Educational Efficiency Clearinghouse at Florida State University. Requests for project documents should be addressed to:

IEES
Educational Efficiency Clearinghouse
Learning Systems Institute
206 Dodd Hall
Florida State University
Tallahassee, Florida 32306
USA
(904) 644-5442

HAITI

Evaluation De Secteur De L'Education

Et Des Ressources Humaines D'Haiti: SYNTHESE

June 1985

Florida State University
Howard University
Institute for International Research
State University of New York at Albany

Agency for International Development
Contract No. DPE-5823-C-00-4013-00

EVALUATION DU SECTEUR DE L'EDUCATION ET DES RESSOURCES HUMAINES D'HAITI

CHAPITRE PREMIER. SYNTHÈSE*

La présente évaluation sectorielle présente une vue d'ensemble de la situation actuelle de la valorisation des ressources humaines et du développement de l'éducation en Haïti. Son objectif principal est d'identifier, dans le cadre des buts que le gouvernement a fixé pour ce secteur, les moyens d'utiliser plus efficacement les capacités et les ressources, tant existantes que nouvelles, d'Haïti.

Les interventions qui s'imposent d'urgence pour atteindre ces buts font l'objet de recommandations, lesquelles soulignent la nécessité de renforcer l'éducation de base et d'améliorer les compétences offrant des débouchés lucratifs, en liaison avec l'accroissement plus poussé de la capacité institutionnelle et individuelle en matière d'analyse, de planification et de gestion en vue d'une meilleure utilisation des ressources. Les recommandations tiennent compte de l'objectif secondaire de l'évaluation du secteur: encourager une coordination encore plus étroite entre le gouvernement et la communauté internationale des donateurs, aux fins d'utiliser plus efficacement les ressources intérieures et extérieures dans le secteur.

Les recommandations issues de l'évaluation mettent l'accent sur les actions de nature à atteindre les objectifs énoncés ci-après par ordre d'importance:

* Le texte du présent chapitre a été établi par Victor J. Cieutat, Institute for International Research, Inc.

- renforcer l'éducation de base
- améliorer les compétences offrant des débouchés lucratifs
- renforcer les établissements d'enseignement publics et privés existants
- effectuer des études de planification
- améliorer la coordination de l'aide octroyée par les donateurs.

Cette évaluation sectorielle repose sur le postulat fondamental voulant que l'accroissement des investissements - soigneusement choisis - pour la valorisation des ressources humaines et le développement de l'éducation est indispensable pour le développement social et économique du pays. Aux termes d'une seconde hypothèse, les ressources intérieures disponibles au sein du secteur n'augmenteront pas sensiblement en valeur réelle dans l'avenir prévisible, d'où la grande importance que revêt l'utilisation efficace des ressources pour améliorer et développer les services éducatifs.

La présente évaluation a été menée à bien par une équipe de huit experts, sous les auspices de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID), qui ont passé deux mois en Haïti entre octobre et décembre 1984. Les données recueillies pour l'évaluation proviennent en partie de plus de 250 entretiens menés en Haïti. Ces entretiens ont eu lieu avec des fonctionnaires et des éducateurs au sein des organismes et établissements suivants: ministères de l'Education nationale, de la Santé publique, du Plan et de l'Agriculture; écoles primaires et secondaires publiques et privées en milieu urbain et rural; universités et écoles normales, et écoles de formation professionnelle et technique. Des entretiens ont également eu lieu avec les représentants d'institutions bénévoles privées et la totalité des principaux donateurs. Des enquêtes et des entretiens structurés ont été menés au sein d'un échantillon de 13 écoles primaires, 5 écoles secondaires

et 4 écoles professionnelles et techniques, relevant des secteurs tant public que privé. Plus de 200 rapports et documents connexes ont été étudiés. La rédaction du texte du présent rapport remonte à décembre 1984.

Les chapitres sur lesquels repose la présente synthèse commencent par un aperçu économique, comprenant notamment des analyses de la situation macroéconomique, de la capacité financière du secteur et des taux de rentabilité des investissements dans plusieurs niveaux de l'enseignement. A cette vue d'ensemble succède un chapitre sur les activités et la coordination de l'aide des donateurs. Les chapitres traitant des sous-secteurs portent sur l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, la formation des enseignants, l'enseignement supérieur, la formation à la gestion, la formation professionnelle et technique et l'éducation de type non scolaire. Deux études connexes établies conjointement avec l'évaluation - analyses de l'emploi des manuels scolaires et des programmes d'alimentation scolaire - sont signalées dans les derniers chapitres. Cette version préliminaire du Chapitre premier est basée sur les avants-projets des autres chapitres et sera révisée au cours des trois prochains mois. La révision prendra en ligne de compte les observations, modifications et recommandations émanant du gouvernement, du secteur privé et des services des donateurs chargés d'examiner le rapport ainsi que de discussions, en Haïti, de l'ensemble du projet de rapport d'évaluation.

Les divers chapitres de la présente évaluation identifient les problèmes, les contraintes, les conclusions et les recommandations se rapportant à chaque sous-secteur. L'objet du présent chapitre de synthèse est de trois ordres: identification des questions globales de politique générale concernant les sous-secteurs, éclaircissements des problèmes, contraintes

et besoins rencontrés dans l'ensemble du secteur et formulation de recommandations touchant aux questions globales de politique générale et aux besoins axés sur des thèmes importants, dans l'optique générale d'une utilisation plus efficace des ressources existantes.

Il ressort de l'analyse et de la synthèse des données tirées de tous les chapitres de l'évaluation que le gouvernement se trouve, dans ce secteur, en présence de cinq questions globales de politique générale, à savoir:

1. Les programmes de ressources humaines et d'éducation doivent être améliorés, développés, et maintenus pour assurer la croissance socio-économique du pays, mais, étant donné les priorités actuelles de l'Etat, sa capacité institutionnelle et financière actuelle ne lui permet pas de soutenir les activités qui sont nécessaires.

2. La coordination des activités touchant à l'éducation et aux ressources humaines est malaisée, surtout lorsque tant d'entre elles relèvent du secteur privé. Ce problème est particulièrement significatif pour l'application de la Réforme de l'enseignement. Outre les difficultés inhérentes à l'introduction de changements conceptuels et structurels au sein d'un système en fonctionnement, la Réforme doit susciter l'adhésion et l'appui des écoles primaires et secondaires du secteur privé qui groupent une majorité sensible des effectifs scolaires. La question importante est de savoir comment persuader les écoles privées à soutenir et adopter la Réforme de l'enseignement, mais sans entraver leur initiative. La langue véhiculaire à utiliser pour l'instruction soulève également des questions complexes liées à la Réforme de l'enseignement.

3. Il ne peut y avoir de croissance économique, surtout dans les régions rurales déshéritées, sans un programme effectif de formation professionnelle offrant des débouchés lucratifs. Ce programme doit atteindre

les régions reculées et doit être basé sur des estimations exactes des compétences nécessaires.

4. La planification en vue d'améliorer les programmes dans tous les sous-secteurs est entravée par une pénurie de données fiables et à jour sur la situation, l'offre et la demande.

5. Rien n'est prévu pour mettre le gouvernement à même de coordonner étroitement les nombreuses activités des donateurs et du secteur privé pour la valorisation des ressources humaines et le développement de l'éducation, avec les objectifs de développement national. En effet, une meilleure coordination de ces diverses activités permettrait de renforcer l'efficacité des programmes du gouvernement, des donateurs et du secteur privé.

1.1 SITUATION

Haïti, dont les trois-quarts de sa population de près de six millions d'habitants subsistent au-dessous du niveau de la pauvreté absolue, figure parmi les pays les plus pauvres du monde. La richesse est très inégalement répartie et se trouve concentrée entre les mains de rares privilégiés, très riches et très influents. La dégradation spectaculaire de l'environnement naturel se manifeste en particulier par une sérieuse érosion des sols et un vaste déboisement. Les ressources naturelles sont maigres, la pression démographique qui s'exerce sur les terres arables limitées, dont la superficie va en décroissant, frustre tout espoir d'expansion importante des activités agricoles dont dépendent la plupart des paysans pour assurer leur subsistance. La malnutrition qu'engendre la pauvreté, avec ses nombreux effets débilissants, surtout chez les enfants de moins de cinq ans, représente l'un des taux les plus élevés du monde. Les ressources humaines sont sérieusement sous-développées, et le resteront tant que le système d'enseignement actuel ne

bénéficiera pas d'importantes améliorations. L'Etat dispose de ressources institutionnelles insuffisantes pour relever ces défis.

Les anciens esclaves haïtiens ont conquis leur indépendance en 1804, mais la classe paysanne qui s'est formée depuis lors n'a eu aucune influence sensible sur le gouvernement dans l'histoire récente du pays. Les pauvres des régions rurales consacrent la majeure partie de leur temps et de leur énergie à subsister au jour le jour dans un milieu qui ne leur assure qu'une subsistance marginale. Nombre d'entre eux font preuve, face à la vie, d'une attitude d'impuissance et de résignation. Ce fatalisme réaliste tire son origine d'années d'épreuves infligées par les catastrophes naturelles et des gouvernements tyranniques, dans un contexte social et économique sur lesquels les déshérités n'ont eu aucune prise. Une telle attitude n'est pas démentie par les croyances de la religion dominante du pays.

L'accès à l'éducation a toujours été sérieusement limité, si ce n'est pour les membres de l'élite nantie et puissante dans la région de Port-au-Prince. Le taux national d'alphabétisme était, en 1980, estimé à quelque 23 pour cent; il est censément notablement plus faible dans les régions rurales que dans les zones urbaines. La capacité, l'efficacité et la qualité de l'éducation sont faibles aux niveaux primaire et secondaire, qui relèvent dans une large mesure du secteur privé. La présence dans le domaine de l'éducation d'un secteur privé assez vigoureux, susceptible de répondre aux besoins que le gouvernement ne satisfait pas actuellement, offre des possibilités notables d'amélioration du système d'enseignement. Près de 60 pour cent de tous les élèves scolarisés au niveau primaire, par exemple, se trouvent dans le secteur privé, qui comporte certaines des meilleures - et des pires - écoles du système.

L'enseignement primaire est en butte à de graves problèmes et à de sérieuses contraintes. Les pouvoirs publics ont récemment lancé une Réforme de l'enseignement pour remédier les problèmes que posent les effectifs scolaires limités, le peu d'efficacité et la médiocre qualité. La présente évaluation sectorielle conclut qu'il importe d'appuyer cette Réforme si l'on tient à améliorer l'enseignement. Toutefois, moins de la moitié des enfants de six à douze ans sont actuellement scolarisés et l'enseignement qui leur est dispensé est de piètre qualité. L'enseignement primaire est si inefficace, par exemple, que la moitié environ des élèves se trouvent dans les deux premières années, en raison des taux élevés d'abandon et de redoublement. La majorité des enseignants n'est pas qualifiée; ceux qui le sont ne sont pas suffisamment préparés et les moyens de formation des nouveaux enseignants ou des maîtres en exercice sont insuffisants.

L'enseignement secondaire public est extrêmement limité, un fort pourcentage des écoles (84%) appartenant au secteur privé. Si la tendance des inscriptions actuelles se poursuit, 90 pour cent environ de tous les élèves du second degré relèveront du secteur privé d'ici à 1990. Le programme d'études du cycle secondaire doit être révisé pour le coordonner entièrement avec la Réforme, qui prolonge la durée du cycle primaire de six à dix ans.

L'enseignement professionnel et technique (à l'exception de la formation aux tâches de secrétariat et de bureau) est médiocrement développé tant dans le secteur public que dans le secteur privé, lesquels ont tous deux besoin de programmes plus pertinents orientés vers les possibilités d'embauche et la création d'emploi. Les possibilités de formation et d'expérience dans le domaine de la gestion sont fort restreintes et l'unique établissement public existant dans ce sous-secteur ne répond pas aux besoins. Les lacunes

institutionnelles nuisent à l'efficacité de l'éducation non scolaire dans le secteur public. En revanche, les programmes des institutions bénévoles privées sont considérés, dans l'ensemble, comme plus efficaces dans ce sous-secteur.

L'aperçu qui vient d'être donné de la situation de la valorisation des ressources humaines et du développement de l'éducation, dans son contexte général socio-économique, présente un défi formidable au gouvernement, au secteur privé, aux organismes d'aide multilatéraux et bilatéraux et à ceux qui cherchent à apporter des améliorations dans cet important secteur. Or, une approche fractionnée pour introduire les révisions qui s'imposent se soldera par un échec. Une telle approche, souvent adoptée par un gouvernement sous la pression du public exigeant des résultats à court terme et par les organismes donateurs aiguillonnés par leurs priorités internes en matière de projets et sur le plan sectoriel, est dépourvue de la coordination et de l'orientation indispensables pour aborder efficacement le vaste éventail des possibilités d'amélioration offertes dans l'ensemble du secteur.

L'aide que reçoit Haïti en faveur du secteur de l'éducation et des ressources humaines est relativement faible. En 1983, par exemple, 5,2 pour cent seulement du total de l'assistance extérieure, soit 8,7 millions de dollars environ, ont été consacrés à l'éducation. Dans l'ensemble, les organismes d'aide multilatéraux financent des activités qui s'inscrivent dans le cadre de la Réforme de l'enseignement, les donateurs bilatéraux concentrent leur intervention sur l'enseignement supérieur et les bourses d'études à l'étranger et les organisations non gouvernementales oeuvrent souvent en faveur de l'enseignement préscolaire et primaire, de l'éducation des adultes et du développement rural.

Parmi les importants programmes qui bénéficient d'une assistance au niveau préscolaire, il y a lieu de citer l'appui fourni par l'USAID/CARE

au programme des Centres intégrés de nutrition et d'éducation communautaires (CINEC), que le gouvernement a adopté à titre de programme modèle pour l'ensemble du pays. Le FISE accorde son aide aux activités préscolaires pour l'acquisition de matériels d'enseignement, d'équipement et de mobilier scolaire.

La Banque mondiale a joué un rôle très actif en faveur de l'enseignement primaire en finançant des éléments clés de la Réforme de l'éducation applicable aux écoles publiques. Divers donateurs apportent leur concours aux écoles primaires privées dans le cadre d'une vaste gamme de projets. L'attention accordée à l'enseignement primaire dispensé par le secteur privé pourrait fournir aux donateurs l'occasion importante d'encourager l'adoption de la Réforme de l'enseignement.

Plusieurs donateurs, notamment de grands organismes multilatéraux, appuient la formation des enseignants. C'est ainsi que le FISE contribue à l'ameublement des écoles normales. Le service culturel de l'Ambassade de France octroie de l'aide en faveur de la formation des enseignants déjà en fonction dans les établissements assujettis à la Réforme et l'église Méthodiste offre des services analogues pour les enseignants ruraux.

L'Agence canadienne pour le développement international (ACDI) prodigue son assistance à l'enseignement supérieur dans les domaines de l'agronomie et de la médecine vétérinaire à l'Université d'Etat d'Haïti et divers donateurs octroient des bourses d'études dans des universités américaines. Les activités d'enseignement professionnel et technique financées par les donateurs comprennent une aide au Centre de formation professionnelle (CFP). Le Programme alimentaire mondial finance des activités d'alphabétisation non scolaire; la Banque interaméricaine de développement intervient en faveur

du développement rural intégré et l'Organisation des Etats américains vient en aide à l'éducation des adultes.

Les efforts déployés pour amener des changements permanents et effectifs au sein du secteur doivent répondre à l'objectif à long terme visant à faire en sorte qu'Haïti dispose des moyens institutionnels et de gestion nécessaires en matière d'analyse, de planification et d'exécution. C'est au gouvernement qu'il incombe de prendre l'initiative de ces changements. Les divers projets peuvent atténuer les problèmes particulièrement manifestes dans l'avenir immédiat mais à moins que leurs services ne soient intégrés dans la structure permanente, ils ne contribueront guère à l'introduction d'améliorations durables dans le secteur. Les analyses et les recommandations de la présente évaluation portent essentiellement sur cette prescription fondamentale.

Les ressources financières nationales resteront maigres dans l'avenir immédiat. La valorisation des ressources humaines et le développement de l'éducation requièrent de toute urgence une assistance financière et technique accrue de la part de la communauté internationale des donateurs et du secteur privé. Faute de quoi, Haïti n'atteindra pas le niveau de croissance économique nécessaire pour subvenir aux besoins de son propre système.

Pour que cette assistance extérieure soit efficace, trois conditions doivent être remplies. Il s'agit de s'attacher en premier lieu à améliorer l'éducation de base et à procéder au perfectionnement connexe des compétences offrant des débouchés lucratifs, car ces mesures ont une incidence directe sur la réduction de la pauvreté et elles sont liées aux améliorations dans les domaines de la planification familiale, de la santé, de la nutrition et de l'agriculture. Deuxièmement, l'action des donateurs doit être

explicitement coordonnée dans le cadre des objectifs et des priorités sectoriels du gouvernement.

Enfin, les donateurs doivent être disposés dans l'immédiat à prodiguer une ample assistance financière pour couvrir les dépenses de fonctionnement de certaines institutions existantes dont l'importance est fondamentale. Au prestige de nouveaux projets doit se substituer le bien-fondé d'un engagement en faveur d'un programme entièrement coordonné d'investissement de ressources nationales et extérieures - un programme en vertu duquel les besoins de développement d'Haïti l'emportent en priorité sur les intérêts particuliers des divers bailleurs de fonds.

1.2 EDUCATION ET DEVELOPPEMENT

Un système plus efficace de valorisation des ressources humaines doit être mis en place si l'on veut assurer le développement social et économique d'Haïti. La rentabilité économique des investissements dans ce secteur a été largement authentifiée et il a été indubitablement prouvé que cette rentabilité est égale ou supérieure à celle des investissements dans les projets d'infrastructure. Les effets modernisateurs d'une grande portée de l'éducation, notamment de l'enseignement primaire généralisé, ont été établis.

Outre l'accroissement de la rentabilité financière, les investissements destinés à promouvoir la valorisation des ressources humaines en Haïti auront également des effets positifs notables sur l'amélioration de la répartition des revenus, de la santé et de la nutrition et en faveur de la justice sociale. De plus, une population alphabète et informée développera plus rapidement la conscience sociale et politique nécessaire à l'édification d'une structure politique positive et juste.

Du point de vue du développement, l'éducation pourrait avantageusement être considérée comme un moyen d'améliorer de nombreux secteurs simultanément, plutôt que comme un secteur distinct proprement dit. Etant donné leur très large interaction avec les objectifs de développement dans tous les secteurs, les investissements au titre de la valorisation des ressources humaines et du développement de l'éducation en Haïti, exerceront des effets au-delà de leurs résultats envisagés. Dans une perspective à long terme, ces investissements s'imposent et deviennent attrayants dans une approche globale du développement. Ces effets peuvent, en fait, égaler ou surpasser la valeur de leurs résultats économiques et monétaires plus immédiats.

L'existence de cadres de gestion et techniques qualifiés facilite la croissance économique. L'éducation et la formation sont les principaux véhicules de la transmission des compétences et des connaissances acquises. Au surplus, la formation en bonne et due forme contribue à développer au sein de la main-d'oeuvre les attitudes, les habitudes et les aptitudes d'autodiscipline indispensables à une production efficace. Cette préparation des gestionnaires et des travailleurs est une composante importante de la croissance économique et de la modernisation. La contribution économique éventuelle de l'éducation en Haïti ressort des études comparatives mondiales dont fait état la Banque mondiale, lesquelles ont démontré qu'une amélioration de 20 pour cent de l'alphabétisme s'accompagnait d'un accroissement de 0,5 pour cent du taux annuel de croissance du produit intérieur brut d'un pays.

Les ressources consacrées à l'éducation générale peuvent représenter l'un des investissements les plus intéressants et rentables d'Haïti aux fins d'améliorer les pratiques sanitaires, nutritionnelles et de planification familiale. Les améliorations du comportement se rapportant à la santé, à l'hygiène, à la planification familiale et à la nutrition peuvent être

accélérées et maintenues grâce à un enseignement et à un appui appropriés. Les améliorations dans le domaine de la nutrition peuvent à leur tour renforcer l'éducation. En Haïti, par exemple, on a démontré que les programmes d'alimentation scolaire au niveau préscolaire et primaire amélioraient la fréquentation scolaire et les résultats des élèves.

L'éducation des mères exerce des effets sensibles sur la santé des enfants et des autres membres de la famille. Des études ont démontré, par exemple, que chaque année de scolarité supplémentaire de la part des mères contribue à réduire la mortalité infantile de 9 pour mille. Apprendre aux mères à préparer les aliments pour tirer le maximum d'avantages nutritionnels d'approvisionnements limités serait particulièrement bénéfique en Haïti où la malnutrition représente un grave problème. La préparation du haricot commun en purée par opposition à la pratique la plus courante consistant à servir ce légume entier, par exemple, augmenterait la valeur nutritive de cette denrée pour les jeunes enfants. L'éducation des mères est en corrélation positive avec les pratiques améliorées de planification familiale, le consentement à investir dans l'éducation, le nombre des enfants de la famille qui fréquentent l'école et la durée de leur scolarité.

L'éducation de base au moins jusqu'à la quatrième année du cycle primaire est généralement considérée comme nécessaire pour contribuer aux améliorations dans l'agriculture. Des études entreprises à l'échelle mondiale font ressortir que lorsque des intrants agricoles complémentaires sont disponibles, quatre ans d'éducation de base permettent à l'agriculteur d'augmenter de 13 pour cent environ la productivité agricole. Les méthodes culturales qu'utilise habituellement le paysan haïtien ne comprennent pas le labour, la culture en terrasses, l'irrigation, les engrais ou les pesticides.

Hantée par un passé de catastrophes naturelles, la population pauvre des régions rurales, qui tire sa subsistance de maigres récoltes cultivées sur de petites parcelles à l'aide de techniques primitives, se sent désarmée face aux forces capricieuses de la nature. Une éducation de base peut se révéler particulièrement efficace dans une telle situation. Lorsque des techniques culturelles appropriées sont présentées aux petits agriculteurs, leur compréhension, leur acceptation et l'application de ces méthodes dépendront de leur degré fondamental d'éducation et de leur réceptivité au changement d'attitude. Aussi, les investissements au titre de l'éducation de base peuvent-ils contribuer à l'introduction et à la diffusion de pratiques agricoles améliorées. Ces investissements sont encore plus utiles si l'on peut tirer pleinement parti d'améliorations plus complexes dans l'agriculture, notamment les améliorations dues aux coopératives et aux programmes de crédit.

L'évolution de la conscience sociale et politique est un important effet à long terme de l'éducation. En effet, faute d'une population instruite, Haïti ne sera pas prête à élaborer et maintenir une structure politique et sociale qui soit attentive à ses propres besoins. Pour ce faire, il faut pouvoir compter sur une population instruite et dotée d'une conscience politique et sur un cadre de gestionnaires hautement qualifiés à tous les niveaux du gouvernement. Il faudra, pour y parvenir, mener une action de longue haleine pour améliorer l'éducation à tous les niveaux, du premier degré jusqu'à l'université, y compris la formation professionnelle et technique et la formation aux tâches de gestion.

Dans le cadre de ses priorités budgétaires, le Gouvernement haïtien consacre actuellement autant que ses moyens lui permettent à l'éducation et à la formation pour assurer ses besoins dans l'avenir immédiat. Cette affectation de crédits représente une plus faible fraction du produit

intérieur brut que celle que des pays comparables consacrent à ce titre. Pour améliorer l'efficacité du système d'enseignement, il faudra tirer un meilleur parti des moyens existants et des capacités nouvelles limitées. Les possibilités offertes en la matière pourraient comprendre le renforcement du secteur privé dans les domaines où l'Etat n'intervient pas actuellement et le réexamen de l'équilibre entre l'éducation de type scolaire et de type non scolaire afin de permettre à une plus grande partie de la population d'avoir accès à l'enseignement. Les programmes d'éducation non scolaire sont particulièrement efficaces en ce qui concerne les résultats à court terme mettant l'accent sur les activités rémunératrices et les programmes à long terme intéressant les groupes qui acquièrent des aptitudes axées sur la résolution de problèmes. L'alphabétisation fonctionnelle est un autre domaine où l'éducation non scolaire offre de grandes possibilités.

1.3 ASPECTS DU PROBLEME

La présente section traite de huit aspects liés à l'amélioration de la qualité et de la pertinence des programmes de valorisation des ressources humaines et de développement de l'éducation. Il s'agit des aspects suivants: réforme de la politique générale, capacité institutionnelle, moyens de planification et de gestion, rôle du secteur privé, utilisation des ressources, coordination des activités des donateurs, éléments d'information nécessaires à la planification et langue d'enseignement. Chacun de ces aspects a influencé les éléments qui ont servi à l'élaboration des directives et des actions recommandées dans la section suivante.

Réforme de la politique générale

L'évolution du secteur de l'éducation sera fonction de l'appui solide et constant dont bénéficieront les politiques générales et les priorités de

l'Etat dans un cadre général de régionalisation et de décentralisation. La Réforme de l'enseignement, dont la Banque mondiale finance un grand nombre d'activités, a été mise à exécution en 1982 à l'issue d'une période expérimentale de trois ans. La Réforme tient compte des besoins en matière d'efficacité interne et de l'adéquation de l'enseignement, ainsi que des principes d'équité et d'accès à l'éducation. L'efficacité interne sera renforcée, par exemple, moyennant le passage automatique de première en deuxième année et de troisième en quatrième année, de meilleurs matériels didactiques et une formation pédagogique plus rigoureuse.

La Réforme introduit un cycle d'éducation de base de dix ans (4-3-3), suivi d'un cycle secondaire de trois ans. Un nouveau programme scolaire est en voie d'élaboration, le créole étant appelé à remplacer le français en tant que langue initiale d'enseignement. Des manuels et des livres du maître en créole destinés aux premières classes primaires sont en cours de préparation en vue de faire pendant au nouveau programme scolaire qui institue de nouvelles méthodes d'enseignement plus efficaces. Une nouvelle Charte de l'enseignant a été établie afin de rendre la carrière enseignante plus attrayante au personnel qualifié. La supervision et l'inspection des écoles seront améliorées. L'agencement de la Réforme est certes judicieux du point de vue conceptuel et pédagogique, mais son application est inégale. Il est malaisé d'apporter des changements structurels dans un système en fonctionnement et le Ministère de l'éducation nationale est resté ambigu quant à l'échelonnement envisagé de ces changements. Le secteur privé a tardé à donner son adhésion à la Réforme. Ceci s'explique en partie par le fait que de nombreux directeurs d'établissement estiment que les parents désirent que leurs enfants soient éduqués selon des méthodes plus traditionnelles et en langue française qui offre davantage de débouchés. Le Ministère de

l'éducation nationale est mal équipé pour administrer la Réforme et l'application de la Charte de l'enseignant a été retardée par le manque de crédits. Les milieux enseignants ne comprennent pas toujours très bien la raison profonde et les objectifs de la Réforme. Or, cette incompréhension entravera son application, particulièrement dans le secteur privé.

La plupart des éducateurs au fait de la situation et qui en comprennent les objectifs appuient la Réforme - que ce soit au sein du gouvernement, du secteur privé et de la communauté des bailleurs de fonds. Les insuffisances en matière de gestion et d'exécution sont cependant prises parfois pour des déficiences conceptuelles et la Réforme est un sujet de controverse parmi de nombreux enseignants haïtiens et au sein du grand public. Si la raison d'être de la Réforme ne trouve pas créance dans l'ensemble de la collectivité, les éducateurs réagiront vraisemblablement en fonction de l'attitude de la collectivité. De nombreux particuliers expriment leur inquiétude quant aux chances qu'a le gouvernement de maintenir un sentiment favorable durable envers la Réforme aux plus hauts niveaux.

Des réformes de politique générale s'imposent dans certaines parties du secteur de l'éducation et des ressources humaines que la Réforme de l'enseignement n'a pas encore touchées. C'est dans les domaines de la formation à la gestion, de l'enseignement supérieur et de l'éducation non scolaire que ce besoin se fait le plus sentir. Les recommandations formulées dans la présente évaluation font une large place à l'acquisition de moyens nécessaires au sein du gouvernement pour concevoir et gérer ces réformes.

Capacité institutionnelle. Les réformes de politique générale nécessaires à la planification et à la gestion coordonnées et efficaces du secteur doivent reposer sur une solide fondation institutionnelle. Pour appliquer ces réformes, il faudra disposer d'établissements publics et privés efficaces

au niveau des écoles, instituts pédagogiques, universités, institutions de formation technique et des cadres de gestion et organismes spécialisés dans l'enseignement non scolaire. L'analyse et les recommandations énoncées dans la présente évaluation se concentrent sur ces cadres institutionnels.

Il existe certes une infrastructure et des institutions aptes à répondre à nombre d'exigences du secteur, mais elles sont pour la plupart inefficaces actuellement par suite du manque de main-d'oeuvre qualifiée et expérimentée et de la pénurie de fonds pour financer les dépenses de fonctionnement et d'entretien. Or, il ne s'agit pas de créer de nouvelles institutions pour remédier à cet état de choses. Il n'y a pas lieu non plus de contourner le gouvernement en intervenant principalement dans le secteur privé. La meilleure réaction à long terme consiste à réhabiliter et à renforcer les institutions existantes dans les secteurs public et privé, même s'il faut recourir pour cela au financement extérieur des dépenses de fonctionnement pendant un temps limité.

Une grande partie des moyens institutionnels dont dispose actuellement Haïti se trouve dans le secteur privé, notamment en ce qui concerne l'enseignement primaire et secondaire. Un moyen efficace de tirer le meilleur parti de la capacité existante réside peut-être en l'octroi d'une assistance à ces institutions. Une importance simultanée accordée à la croissance institutionnelle dans le secteur public favorisera davantage, à long terme, la croissance et le développement du pays. Le secteur privé continuera de jouer un rôle important dans l'enseignement en Haïti dans l'avenir prévisible. L'assistance extérieure devra donc porter ses efforts sur la mise en place d'un système coordonné qui soutienne sans réserve les principes généraux de la Réforme de l'enseignement.

Moyens de planification et de gestion. Les carences de l'administration publique restreignent sérieusement l'utilisation des ressources et la prestation de services éducatifs en Haïti. Le pays dispose d'un personnel peu nombreux ayant l'expérience et les aptitudes nécessaires en matière d'analyse, de planification et de gestion pour assurer le bon fonctionnement des institutions. Cette expérience et ces aptitudes peuvent être renforcées par l'organisation conjuguée de séminaires et de stages d'études pratiques dans le cadre de la formation en cours d'emploi, de courte et de longue durée.

Le corps des inspecteurs ne dispose pas d'un personnel ou de crédits de fonctionnement suffisants pour surveiller efficacement les écoles publiques et privées qui relèvent de sa compétence. La direction des établissements publics et privés incombe donc dans une large mesure aux directeurs d'école, lesquels sont généralement responsables de la politique générale et des opérations courantes. Les directeurs servent également de lien entre les établissements qu'ils dirigent et le Ministère de l'éducation nationale, le corps des inspecteurs et le réseau scolaire si l'école en fait administrativement partie.

On ne dispose pas de données quantitatives sur les chefs d'établissement, mais l'on s'accorde généralement à reconnaître qu'ils jouent un rôle important dans l'enseignement primaire dispensé en raison de leurs qualités d'animateur. De nombreux directeurs n'ont reçu aucune formation pour les préparer à assumer leurs responsabilités administratives et pédagogiques. Il arrive souvent, surtout dans les écoles privées non confessionnelles, que les directeurs soient d'anciens enseignants qui ont créé leur propre école. Aussi, les qualifications de nombreux directeurs ne sont-elles pas supérieures à celles des enseignants médiocrement qualifiés rattachés à l'établissement qu'ils dirigent.

Les directeurs reçoivent certaines directives du Ministère de l'éducation nationale, notamment dans le cas des écoles publiques. Cependant, ces directives se cantonnent généralement au niveau des principes généraux et ne visent pas les opérations courantes. Elles ne fournissent ni exemples ni suggestions pas plus qu'elles n'offrent l'occasion d'acquérir des connaissances spécialisées en matière de gestion d'établissements scolaires. Dans les écoles privées qui sont affiliées aux réseaux scolaires, les directeurs reçoivent généralement des directives, du fait que le système offre souvent une structure qui encourage à la fois les activités de gestion et pédagogiques dans les écoles. C'est ainsi, par exemple, que les écoles affiliées à Compassion International sont tenues d'appliquer une gestion financière et des procédures comptables connexes assez rigoureuses. Plusieurs des systèmes d'enseignement patronnés par les missions dispensent également une formation aux directeurs d'école en exercice.

Il faudra déterminer à l'aide d'une étude les besoins relatifs de perfectionnement des diverses connaissances spécialisées des directeurs, mais les domaines de formation prioritaires en Haïti comprendront probablement les disciplines suivantes: gestion et administration, direction des établissements, analyse économique, planification et gestion financière, analyse des coûts, budgétisation, comptabilité et contrôle financier. Ces techniques devront être enseignées en vue d'une application spécifique et non sous forme de cours abstraits ou théoriques. L'accent doit être mis sur une combinaison de compétences et d'expérience axées sur la détermination des priorités et objectifs dans le cadre de directives générales, en insistant également sur la gestion efficace des ressources.

Rôle du secteur privé. La présence d'un secteur privé actif et croissant constitue une caractéristique particulière de l'enseignement haïtien. Le secteur comprend des écoles financées par des collectivités locales, des organisations religieuses et des institutions bénévoles privées, ainsi que des établissements gérés à des fins lucratives ou non lucratives. L'expression "secteur privé" englobe donc une vaste gamme d'activités éducatives.

Aux termes d'une loi de 1974, le Ministère de l'éducation nationale exerce sa tutelle sur l'ensemble de l'enseignement, y compris les activités du secteur privé. Cette loi précise les conditions qui régissent le fonctionnement des écoles privées et charge les inspecteurs de l'Etat d'appliquer les règlements. Dans la pratique, le secteur privé échappe en fait à toute surveillance car les inspecteurs sont déjà rarement en mesure de répondre aux besoins des écoles publiques qui relèvent au premier chef de leurs attributions.

Le secteur privé d'Haïti joue un rôle unique en matière d'éducation, notamment dans les domaines qui font l'objet d'une demande sociale ou d'un intérêt externe élevés. La demande d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire a débouché sur une situation où un nombre important (mais qui n'est pas déterminé avec précision) d'élèves du niveau préscolaire et la majorité des élèves du primaire et du secondaire sont inscrits dans des écoles privées. L'intervention du secteur privé est sensiblement moins importante dans les domaines caractérisés par une demande sociale faible et des frais d'exploitation élevés, comme certains types d'enseignement professionnel et technique. Les intérêts spéciaux de certains donateurs particuliers expliquent les nombreuses activités que patronnent les institutions bénévoles privées et les organisations non gouvernementales. Certaines de ces

organisations ne se sont que récemment groupées au sein d'une Association haïtienne des organismes bénévoles (HAVA).

Il y a lieu de mener des actions et de faire preuve de coordination au sein du secteur pour tirer parti de la vaste gamme actuelle d'activités du secteur privé en vue d'aider à atteindre les buts généraux de l'éducation. Le principal objectif, aux niveaux préscolaire et primaire, serait d'encourager les institutions du secteur privé à soutenir l'application de la Réforme. Au niveau préscolaire, par exemple, les ressources disponibles pour le modèle des Centres intégrés de nutrition et d'éducation communautaires (CINEC) pourraient être allouées aux écoles qui suivent le programme d'enseignement prévu par la Réforme. Au niveau primaire, une campagne d'information par le truchement des médias sur la Réforme, soutenue par une association d'écoles privées liée au gouvernement, pourrait encourager l'adoption du programme d'études, des matériels didactiques et des méthodes de la Réforme. Cette approche pourrait s'appuyer sur un programme d'incitations prodiguant une formation pédagogique et des matériels didactiques supplémentaires en créole à l'appui de la Réforme.

La conduite à suivre est moins claire en ce qui concerne les organisations non gouvernementales qui s'intéressent à l'éducation non scolaire. La structure actuelle du gouvernement pour assurer la coordination de leurs activités n'est pas à la hauteur. Une extension notable des opérations d'organisation au-delà de la vaste gamme actuelle d'activités n'est pas probable du fait que la capacité d'organisation est déjà largement mise à contribution. Il y a lieu d'espérer qu'avec l'accroissement des adhérents à HAVA, les organisations privées et non gouvernementales dotées de leurs propres programmes d'éducation non scolaire pourront accroître leur efficacité grâce à une meilleure coordination.

Utilisation des ressources

Les capacités et les ressources étant sérieusement limitées, comme l'indiquent les premiers paragraphes du présent chapitre, les nouvelles activités se doivent d'utiliser les ressources de façon plus efficace. Il convient d'examiner les programmes actuels afin de rendre plus efficace ceux dont l'importance au sein du secteur est la plus vitale. Au niveau primaire, par exemple, cette efficacité pourrait être obtenue dans l'ensemble du pays moyennant l'examen de solutions de substitution à l'enseignement de base peu onéreuses et grâce à l'amélioration des livres du maître pour réduire les exigences en matière de formation pédagogique. De nombreuses agglomérations urbaines pourraient tirer profit du recours accru au système des classes alternées et de taux d'encadrement plus élevés. Ainsi qu'il en est question de façon plus détaillée dans le chapitre sur l'enseignement supérieur, le double emploi coûteux des installations parmi les diverses facultés de l'Université nationale d'Haïti pourrait être réduit si l'on prévoit des locaux centralisés pour les disciplines communes.

Coordination des activités des donateurs. Une coordination plus étroite des actions des organismes d'aide multilatéraux, bilatéraux et des institutions bénévoles privées avec les programmes et les priorités de l'Etat peut contribuer à l'utilisation plus efficace des ressources nationales aussi bien qu'extérieures. Les représentants de ces organismes se réunissent chaque mois depuis juin 1983, mais le gouvernement ne participe pas à ces réunions. Certains observateurs sont d'avis que la nature officieuse de ces réunions comporte un niveau suffisant de coordination. Ce vaste éventail de ressources pourrait cependant être utilisé encore plus efficacement si leur répartition s'inscrivait dans une stratégie bien formulée et explicite élaborée conjointement par le gouvernement et les donateurs.

Une telle stratégie devrait être compatible avec les politiques générales et les programmes de l'Etat et les appuyer. Les accords portant sur la coordination devraient être spécifiques et donner des résultats patents susceptibles d'être ouvertement contrôlés. Les accords entre donateurs qui confèrent simplement à chaque donateur une responsabilité principale dans une partie du secteur ne constituent pas une véritable coordination stratégique. Une telle coopération serait extraordinaire et exigerait des organismes qu'ils renoncent à une partie de leur autonomie pour le plus grand bien du développement national.

Information pour les besoins de la planification. Une planification éclairée constitue la base de programmes efficaces. Or, cette planification ne saurait avoir lieu sans une base d'information satisfaisante. Haïti souffre d'un manque généralisé d'information pour assurer la planification stratégique de l'éducation, allant du niveau préscolaire à l'enseignement non conventionnel. Des renseignements sont nécessaires, au niveau préscolaire, sur les activités et les résultats, notamment au sein du secteur privé. Il n'existe pas, par exemple, d'estimations fiables sur les effectifs totaux au niveau préscolaire. Pour ce qui est de l'enseignement primaire, on ne dispose pas de données fiables sur les inscriptions totales, le nombre d'écoles, le nombre d'enseignants, ou les taux de progression d'une année à l'autre, que ce soit dans le secteur public ou le secteur privé. L'absence virtuelle de statistiques réalistes sur l'offre et la demande de main-d'oeuvre entrave la planification dans le domaine important de la formation professionnelle et technique.

Langue d'enseignement

Le français est la langue officielle d'Haïti et le français et le créole sont tous deux des langues nationales. Le français est traditionnellement associé à l'appartenance à la classe dirigeante qui constitue l'élite

du pays. Il est utilisé de façon prédominante par seulement 5 pour cent environ de la population et une autre fraction de 5 pour cent utilise les deux langues. Le reste de la population peut bien avoir une modeste connaissance du français mais il ne s'agit pas d'une langue fonctionnelle en ce qui la concerne. En revanche, tous les Haïtiens parlent et comprennent le créole.

En raison de l'héritage culturel français, la totalité de l'enseignement de type scolaire était censée être dispensée en français jusqu'à l'introduction de la Réforme en 1982. En réalité, la majeure partie de l'enseignement primaire a toujours été donnée en créole. Il est maintenant proposé que le français soit enseigné comme seconde langue à compter de la première année et qu'il soit employé comme langue d'enseignement à partir de la cinquième année dans les écoles relevant de la Réforme. Avant la Réforme, l'importance du français en tant que langue d'enseignement, et certainement en tant que seule langue d'examen, présentait des obstacles formidables et peu d'avantages tangibles pour les nouveaux élèves, surtout ceux des régions rurales déshéritées. L'emploi du créole comme langue véhiculaire, avec l'aide de matériels pédagogiques nouvellement mis au point en créole, a déjà amélioré l'enseignement au niveau primaire.

Cependant, à moins d'appliquer intégralement la Réforme, ce programme risque de produire des résultats imprévus. L'efficacité du cycle primaire devra être amélioré, pour réduire ou éliminer les taux d'abandon élevés dans les petites classes, lorsque l'enseignement en français n'a pas encore démarré. Si de nombreux élèves quittent l'école sans avoir appris la langue officielle du pays - celle de la classe dirigeante, cet état de choses pourrait produire un paysannat isolé du point de vue linguistique, incapable d'avoir accès à l'information imprimée ou parlée dans toute autre langue que le créole. Des méthodes efficaces d'enseignement du français sont

indispensables à la bonne application de la Réforme - exigence difficile si l'on tient compte des niveaux actuels de la formation des enseignants. Il n'en reste pas moins que le créole ne doit pas devenir la seule langue fonctionnelle de la population pauvre des campagnes.

1.4 RECOMMANDATIONS

Cette section présente cinq recommandations et une série suggérée de 14 actions de complément. Elles ont été choisies ou adaptées parmi celles mentionnées dans les chapitres traitant des sous-secteurs, ou tirées d'une analyse globale, en fonction de la mesure dans laquelle elles satisfont à trois critères: contribuer au développement socio-économique national; renforcer les institutions publiques et privées pertinentes au sein du secteur et insister sur l'utilisation la plus efficace des ressources existantes.

En ce qui concerne le développement socio-économique national, les recommandations formulées ont pour objet de renforcer l'éducation de base, améliorer les compétences techniques productrices de revenu par le biais de programmes publics et privés d'éducation non scolaire et de programmes à objectifs spécifiques afférents à l'enseignement professionnel et technique, et améliorer la coordination des activités des donateurs avec les programmes et les priorités du gouvernement.

Les recommandations qui ont trait au renforcement pertinent de la capacité au sein du secteur jugées décisives pour la mise en oeuvre continue des programmes essentiels, affermiront les établissements d'enseignement publics et privés existants. La série proposée d'actions déterminées débouche sur un programme de formation à objectif spécifique pour le développement des institutions.

De nombreuses actions à l'appui de ces recommandations fondamentales soulignent l'importance du grand thème retenu dans la présente évaluation, à savoir: utiliser plus efficacement les ressources existantes. Il s'agit notamment d'actions de nature à accroître la disponibilité des matériels pédagogiques, améliorer et développer les programmes d'alimentation préscolaire et scolaire du premier degré et améliorer la formation des maîtres en exercice de l'enseignement primaire public et privé. Des études de planification fondamentale sont également recommandées à la lumière de ce critère. Ces études permettront une utilisation plus efficace des ressources par le biais d'actions se rattachant à une étude de l'offre et de la demande de main-d'oeuvre, l'élaboration et la mise en place d'un système d'information de gestion à des fins de planification dans le domaine de l'éducation, l'identification de programmes d'éducation non scolaire ayant donné de bons résultats, l'examen de l'utilisation généralisée éventuelle de la radio scolaire à des fins multiples (par exemple, éducation de base scolaire et extra-scolaire; formation des enseignants en exercice; campagnes d'information pour les services responsables de l'enseignement en faveur de la santé, de la nutrition et de l'agriculture), et l'examen d'autres systèmes d'enseignement primaire.

Les recommandations mettent l'accent sur l'amélioration de l'éducation de base et des compétences professionnelles offrant des débouchés lucratifs pour soulager la pauvreté à court terme et pour favoriser la croissance économique et sociale du pays à long terme. Un appui en faveur de l'éducation de base est recommandé dans le cadre de la Réforme de l'enseignement. Les recommandations préconisent le recours au secteur privé pour les actions à court terme dans les domaines où l'Etat dispose de moyens limités, tout

en renforçant, à long terme, les capacités de l'Etat, des institutions et des particuliers dans ces domaines.

Les recommandations sont énoncées par ordre de priorité. Elle ne comprennent pas les actions intéressant l'ensemble du système d'enseignement de type scolaire. Pour tous les niveaux de ce système, y compris ceux qui ne sont pas visés par ces recommandations, la priorité des investissements (par ordre décroissant) serait la suivante: enseignement primaire, enseignement préscolaire, formation préalable et en cours d'emploi du personnel enseignant, formation professionnelle et technique, enseignement secondaire et enseignement supérieur.

Recommandation 1. Renforcer l'éducation de base

Les ressources consacrées à l'éducation de base présentent les avantages suivants: taux de rentabilité monétaire les plus élevés, soulagement de la pauvreté et liens considérables avec les autres secteurs dont les avantages se traduisent par la réduction de la taille des familles et l'amélioration des pratiques sanitaires, nutritionnelles et agricoles. Ces résultats, de même que l'augmentation du taux d'alphabétisme attribuable à l'éducation de base, rendent cet investissement le plus séduisant pour le développement économique et social du pays. Les trois actions ci-après sont identifiées pour l'application de la Recommandation 1.

Action 1A. Accroître la disponibilité des matériels pédagogiques.

Les matériels pédagogiques représentent la composante de l'enseignement primaire ayant le meilleur rapport coût-efficacité. La gamme des matériels pédagogiques pour l'application du programme d'enseignement prévu par la Réforme doit inclure des manuels supplémentaires dont la distribution doit être améliorée tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Les livres du maître établis en vertu de la Réforme doivent être révisés en vue de leur utilisation plus efficace par les enseignants dotés d'une formation pédagogique limitée. Certaines révisions sont en cours en vertu du projet que finance la Banque mondiale, et toute action dans ce domaine doit être coordonnée étroitement avec cette tâche de révision. Il convient d'accorder une attention particulière aux matériels d'enseignement en français, non seulement du point de vue de la qualité didactique des livres mais également de la disponibilité des textes de lecture dans les bibliothèques scolaires (que l'on estime très utiles pour l'acquisition d'une deuxième langue).

Les actions visant à accroître la disponibilité des manuels et des matériels pédagogiques peuvent être menées dans le secteur privé pour encourager l'adoption et l'appui de la Réforme, en mettant les matériels d'enseignement axés sur la Réforme à un prix subventionné ou à titre gratuit uniquement à la disposition des écoles qui acceptent et utilisent le programme et les méthodes d'enseignement prévus par la Réforme.

Action 1B. Améliorer et développer les programmes d'alimentation scolaire aux niveaux primaire et préscolaire. Les carences nutritionnelles précoces ont des effets désastreux et à long terme sur les enfants. Ces effets varient d'une baisse modérée des résultats scolaires et de l'assiduité des élèves à l'altération de la croissance physique et des fonctions cérébrales. La malnutrition est répandue en Haïti et des programmes destinés à atténuer ce problème sont souhaitables en raison de leur intérêt humanitaire et des effets qu'ils exercent sur l'amélioration de l'éducation, notamment au niveau préscolaire et pendant les premières années de l'enseignement primaire.

L'extension du programme préscolaire des CINEC approuvée et patronnée par le gouvernement pourrait avoir deux conséquences très importantes, en plus

des avantages directs sur le plan éducationnel et humanitaire. Tout d'abord, ces programmes sont conçus pour préparer les enfants aux programmes d'enseignement issus de la Réforme. Deuxièmement, le programme d'alimentation pourrait servir de véhicules pour éduquer les mères qui participent au programme, ce qui pourrait avoir des résultats positifs notables, ainsi qu'il en a été question plus haut dans le présent chapitre.

Action 1C. Améliorer la formation des maîtres en exercice de l'enseignement primaire public et privé. La formation en cours d'emploi des instituteurs a une incidence plus immédiate que la formation préalable, qui peut exiger plusieurs années avant de donner des résultats. Il convient, avant de renforcer les actions de formation en cours d'emploi, de procéder à une analyse des compétences spécialisées nécessaires pour l'enseignement primaire. De brefs stages d'études pratiques ou séminaires destinés à remédier aux insuffisances professionnelles doivent être organisés, élargissant ainsi les programmes actuels de cette nature de l'Etat. Il importe au plus haut point qu'une telle formation se concentre sur les insuffisances professionnelles identifiées parmi les instituteurs haïtiens et soit étroitement coordonnée avec les éléments de la Réforme et que les stages soient sanctionnés par des examens destinés à vérifier l'acquit des connaissances.

Recommandation 2. Améliorer les compétences professionnelles offrant des débouchés lucratifs.

L'amélioration des compétences productrices de revenu contribuera directement à faire reculer la pauvreté en Haïti. Les deux actions préconisées dans ce domaine pourront être étroitement coordonnées avec l'information sur l'offre et la demande de main-d'oeuvre dont il est question ci-après en vertu de la Recommandation 4.

Action 2A. Appuyer les programmes publics et privés d'éducation non scolaire ayant donné de bons résultats en matière d'amélioration des compétences professionnelles. Il faudra, pour ce faire, élaborer des directives applicables aux investissements, fondées sur des critères issus de l'analyse de programmes couronnés de succès. Bien que nombre des programmes les plus notoires relèvent du secteur privé, l'analyse en question devra englober les programmes du secteur public ainsi que les initiatives privées.

Action 2B. Appuyer les programmes à objectifs spécifiques afférents à la formation professionnelle et technique. Ces activités sont nécessaires à un bon développement économique. Pour être efficace, tout appui accordé à la formation professionnelle et technique doit prendre en ligne de compte l'information sur l'offre et la demande de main-d'oeuvre dont il est question plus loin. Aucun investissement important ne doit être fait en vue de l'élaboration de programmes tant que les résultats de l'enquête correspondante ne seront pas disponibles. Ce qui n'empêche pas que le perfectionnement des cadres et du personnel de certains programmes clés puisse commencer plus tôt. Le choix devra se fixer en priorité sur les programmes qui favorisent les politiques créatrices d'emploi.

On pourrait, par exemple, encourager les entreprises du secteur privé dotées de programmes de formation particulièrement pertinents de mettre ceux-ci à la disposition des personnes n'appartenant pas à leur personnel. On pourrait notamment envisager de subordonner toute autorisation de création d'une nouvelle entreprise uniquement à la condition explicite que les programmes de formation soient dispensés en commun avec d'autres établissements intéressés.

Recommandation 3. Renforcer les établissements d'enseignement publics et privés existants.

Les actions en faveur de cette recommandation porteront sur le renforcement des moyens et des aptitudes des institutions et des particuliers haïtiens en matière d'analyse, de planification et de gestion en vue d'une utilisation plus efficace des ressources. C'est par le biais du perfectionnement des compétences du personnel dans des domaines critiques que l'on cherchera à renforcer les institutions du secteur. La formation du personnel sera dispensée dans les établissements identifiés par le gouvernement comme étant les plus importants du point de vue de la Réforme. L'effort devra porter tout particulièrement sur les cadres supérieurs et moyens du Ministère de l'éducation nationale. Afin de multiplier les avantages de la formation par le biais du transfert des nouvelles connaissances acquises, la formation inclura également le personnel des écoles normales, le rectorat de l'Université nationale d'Haïti, la direction et le personnel des instituts de formation technique et de préparation à la gestion, les directeurs d'école, et les agents locaux des programmes d'éducation non scolaire. Les trois actions suivantes sont proposées en vertu de la Recommandation 3: procéder à l'analyse des besoins, identifier les ressources de formation et dispenser la formation spécifiquement déterminée.

Action 3A. Procéder à l'analyse des besoins. L'analyse des besoins de formation dans les principaux établissements publics et privés du secteur doit constituer la première étape du programme de perfectionnement du personnel. Elle devra commencer par l'identification des compétences nécessaires pour s'acquitter efficacement d'une tâche. Il faudra veiller à ce que cet inventaire énonce les qualifications requises plutôt que les titres de référence. La deuxième étape comportera un inventaire des compétences

des titulaires de postes qui seront retenus pour faire l'objet d'un recyclage. La troisième et dernière étape, basée sur les deux premières, établira la liste des besoins de formation par niveau et par catégorie de compétence, en indiquant dans chaque groupe le nombre de personnes ayant besoin de recevoir une formation.

Action 3B. Identifier les ressources de formation. Cette deuxième action comporte l'identification des ressources de formation pour les catégories de compétences déterminées dans le cadre de l'Action 1. Il conviendra, autant que possible, d'utiliser les ressources locales, tant pour réduire les frais par rapport au coût de la formation à l'étranger que pour renforcer les moyens de formation dont disposent les institutions du pays. On aura recours à ces ressources quand bien même il faudrait faire appel à des consultants étrangers pour contribuer aux tâches de planification et d'enseignement. Lorsque les ressources locales font défaut, il faudra déterminer parmi les programmes étrangers existants, ceux qui ont l'expérience de la formation du personnel d'institutions de pays en développement. L'Institut de développement économique, de la Banque mondiale, constitue un exemple de ce type d'institution. Il y a lieu de citer également les excellents programmes de formation de nombreuses universités qui offrent des cycles d'études du développement.

Action 3C. Dispenser la formation spécifiquement déterminée. La mise en oeuvre de la formation dont les besoins ont été spécifiquement déterminés constitue la troisième et dernière étape de la série d'actions prévues par la Recommandation 3. Pour que cette formation soit des plus efficaces, il conviendrait d'en faire bénéficier en même temps les personnes qui, bien qu'appartenant à des institutions différentes, ont besoin de suivre un programme analogue. Cette formule a non seulement le mérite de réduire

les coûts de formation mais elle offrira également aux Haïtiens qui travaillent à des tâches et à des problèmes analogues l'occasion d'échanger leurs idées.

Outre la stipulation voulant que la formation soit autant que possible dispensée dans le pays, un parrainage unique n'est pas nécessaire. Il est prévu que divers types de formation seront financés par différents organismes donateurs. C'est ainsi que certains cours, ateliers ou séminaires pourront avoir lieu simultanément dans différents pays sous différents auspices. Ce qui importe pour que la Recommandation 3 porte ses fruits, c'est que la totalité de la formation se déroule dans le cadre d'un plan étroitement coordonné, de façon à assurer l'emploi le plus efficace des ressources de formation et éviter des omissions et doubles emplois coûteux. De plus, un programme axé sur des objectifs précis ne manquera pas d'accroître la capacité des institutions publiques et privées auxquelles une attention prioritaire doit être accordée.

Recommandation 4. Effectuer des études de planification de base

L'absence d'information appropriée et exacte au sein du secteur pour les besoins de la planification a été soulignée plus haut. La Recommandation 4 propose des actions pour résoudre ce problème et examiner l'utilisation éventuelle des émissions radiophoniques et d'autres systèmes d'enseignement.

Action 4A. Etablir une étude de l'offre et de la demande de main-d'oeuvre. Cette étude devrait prendre pour point de départ les activités actuelles de l'Institut national de formation professionnelle (INFP) et devrait être menée en liaison avec le Ministère du Plan. Elle devrait être conçue pour dégager les éléments d'information nécessaires pour dispenser la formation professionnelle que requiert le perfectionnement des compétences pour concourir au développement économique national. Cette étude devra

comprendre une analyse des besoins prévus, fondée sur des entretiens avec les principaux employeurs et des spécialistes de la planification économique du gouvernement.

Action 4B. Elaborer un système d'information de gestion en matière d'éducation. De nombreuses décisions afférentes à la planification doivent maintenant être prises sur la base de renseignements fragmentaires et sujets à caution et des avis formulés par les éducateurs. Aussi doit-on élaborer et mettre en place un système d'information de gestion pour asseoir la planification sur des données fiables. L'information destinée au système doit être choisie en fonction des emplois auxquels elle sera destinée et devra tirer parti de la technologie informatique appropriée. Cette action devra comprendre la formation de personnel haïtien en vue d'assurer en permanence l'utilisation à pleine capacité du système. Le financement éventuel de cette action devra comprendre des fonds pour l'exécution d'une étude nationale sur l'éducation à intervalles réguliers, si possible tous les deux ans.

Action 4C. Identifier les programmes d'éducation non scolaire ayant donné des résultats fructueux. Cette étude doit reposer sur une série de directives pour l'identification de programmes couronnés de succès. Les résultats de l'étude pourront servir à concentrer les investissements au titre de l'éducation non scolaire sur des programmes efficaces dans des domaines qui concourront au développement national. Les critères de succès pourront comprendre le contenu des programmes, le nombre de participants, des renseignements sur l'évaluation, la participation des élèves à la planification et à l'élaboration de projets et la formation de groupes dont le centre d'intérêt réside dans l'acquisition de techniques d'analyse de problèmes concrets.

Action 4D. Examiner la possibilité d'utiliser davantage la radio pour l'éducation. Cette étude de planification doit dresser le bilan de l'expérience acquise jusqu'ici en Haïti dans le domaine radiophonique et examiner les possibilités d'utilisation éventuelle de la radio à l'avenir. La radio est un moyen relativement peu coûteux de diffuser l'information à un vaste auditoire. Les données de l'étude pourraient être utilisées en vue d'apporter un soutien accru à une vaste gamme de programmes: éducation de base scolaire et extra-scolaire; formation des enseignants en exercice; campagnes d'information sur l'éducation, la santé, la nutrition et l'agriculture, et éducation des adultes.

Action 4E. Examiner d'autres systèmes d'enseignement au niveau primaire. Un certain nombre de technologies connexes faisant appel à des formules peu coûteuses sont disponibles pour l'enseignement primaire. Nombre d'entre elles sont axées sur des matériels d'enseignement programmé qui n'exigent que très peu de formation pédagogique institutionnelle et qui se sont révélés très peu coûteux par élève sans diminution des résultats obtenus. Certaines de ces technologies ont été employées pour l'enseignement extra-scolaire. Si l'on tient compte que la moitié environ des enfants haïtiens scolarisables au niveau primaire ne fréquentent pas l'école, et qu'une extension linéaire du modèle actuel pour les éduquer dépassera les ressources disponibles dans le proche avenir, certaines de ces technologies seront peut-être adaptables en vue de leur utilisation en Haïti.

Recommandation 5. Améliorer la coordination des activités des donateurs

Cette recommandation issue de l'évaluation du secteur vient au dernier rang des priorités mais elle représente cependant un domaine où une amélioration pourrait apporter des avantages considérables à long terme.

Action 5A. Faire en sorte que le gouvernement coordonne et planifie les réunions mensuelles des bailleurs de fonds et participe à ces réunions.

Cette procédure assurerait une meilleure coordination des activités des donateurs avec les programmes et les priorités du gouvernement et contribuerait à l'utilisation plus rationnelle des ressources nationales et extérieures. Le gouvernement et les donateurs devraient collaborer à l'élaboration d'un plan stratégique global qui devrait comprendre des accords précis au sujet des mécanismes de coordination, des responsabilités et des critères pour le suivi et l'évaluation des résultats.